

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET		Date : 06/12/2021	
INTITULE DE L'ACTION : Goûter – Spectacle de Noël			
DEPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)		Autofinancement	170,22 €
• Machine barbe à papa	40,00 €		
• 2 percolateurs	40,00 €		
• 2 crêpières	20,00 €		
• Vaisselle	20,00 €		
• Mascottes			
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	
Boissons et alimentation		Ventes buvette	100,00 €
• Boissons	68,80 €		
• Alimentation	96,18 €		
• Coquilles X 350	175,00 €		
Achat de fournitures (3) (à détailler)		Autres financements (à préciser)	
• Nappes	47,94 €		
• Serviettes papier	7,50 €		
Assurance			
Tracts, affiches			
		<b>Aide demandée au PIC</b>	<b>836,00 €</b>
Taxes (SACEM)			
Prestation			
• Spectacle	590,80 €		
Personnel bénévole	600,00 €	Bénévolat	600,00 €
<b>SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES</b>	<b>1 706,22 €</b>		
Financement d'un autre projet (5)			
<b>TOTAL</b>	<b>1 706,22 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 706,22 €</b>

(\*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.